

# Comité de pilotage Etangs du Canal d'Ille-et-Rance 14 juin 2018

- Évaluation des incidences au titre de Natura 2000



La **DDTM 35**

au service du Développement Durable des Territoires et de la Mer



# Textes réglementaires

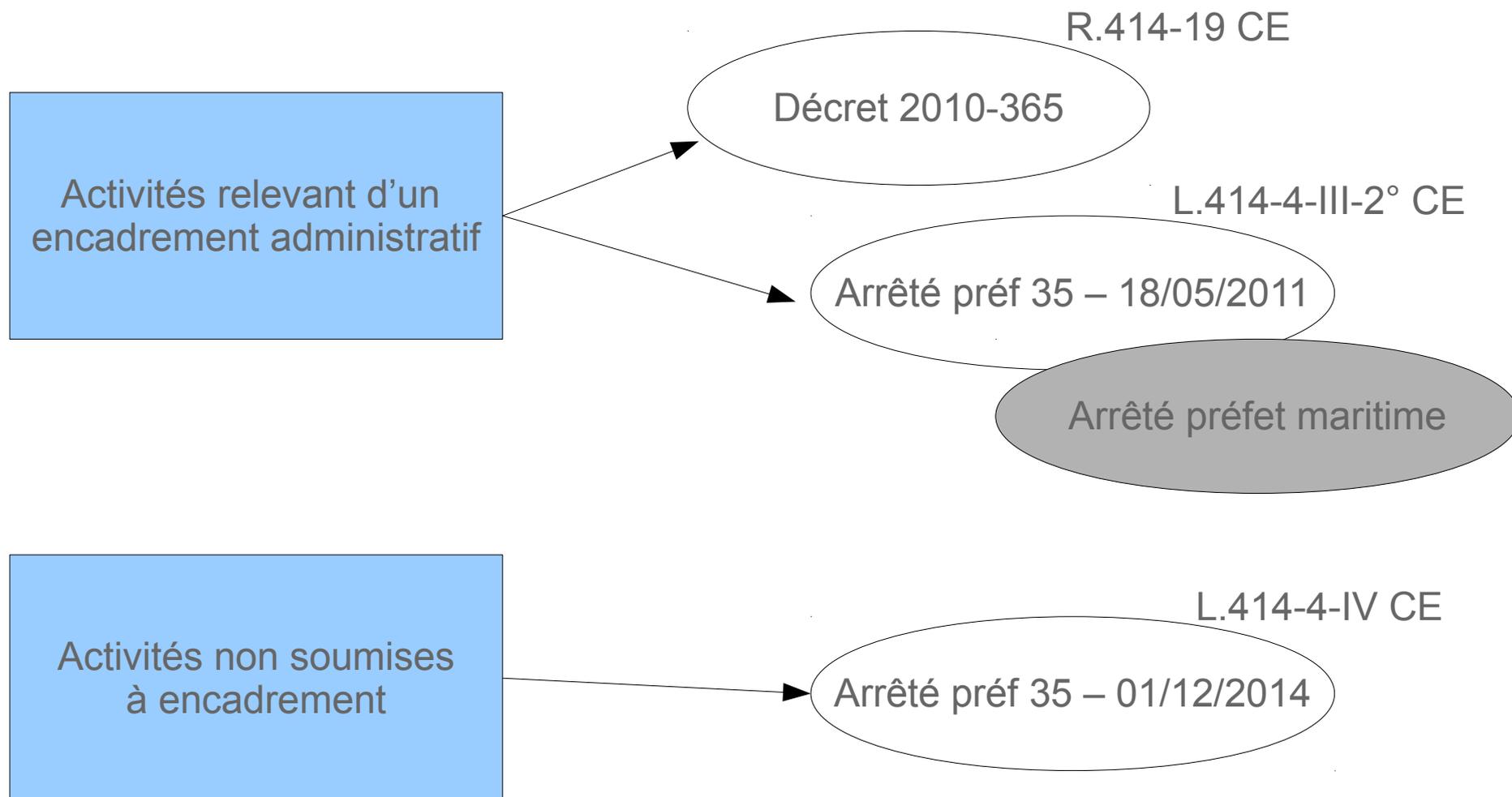
- Directive 92/43 sur la conservation des habitats naturels et des espèces : article 6, § 3 et 4
- Code de l'environnement :
  - L.414-4 et L.414-5
  - R.414-19 et suivants

**OBJECTIFS** : assurer la compatibilité des projets avec les objectifs des sites N2000

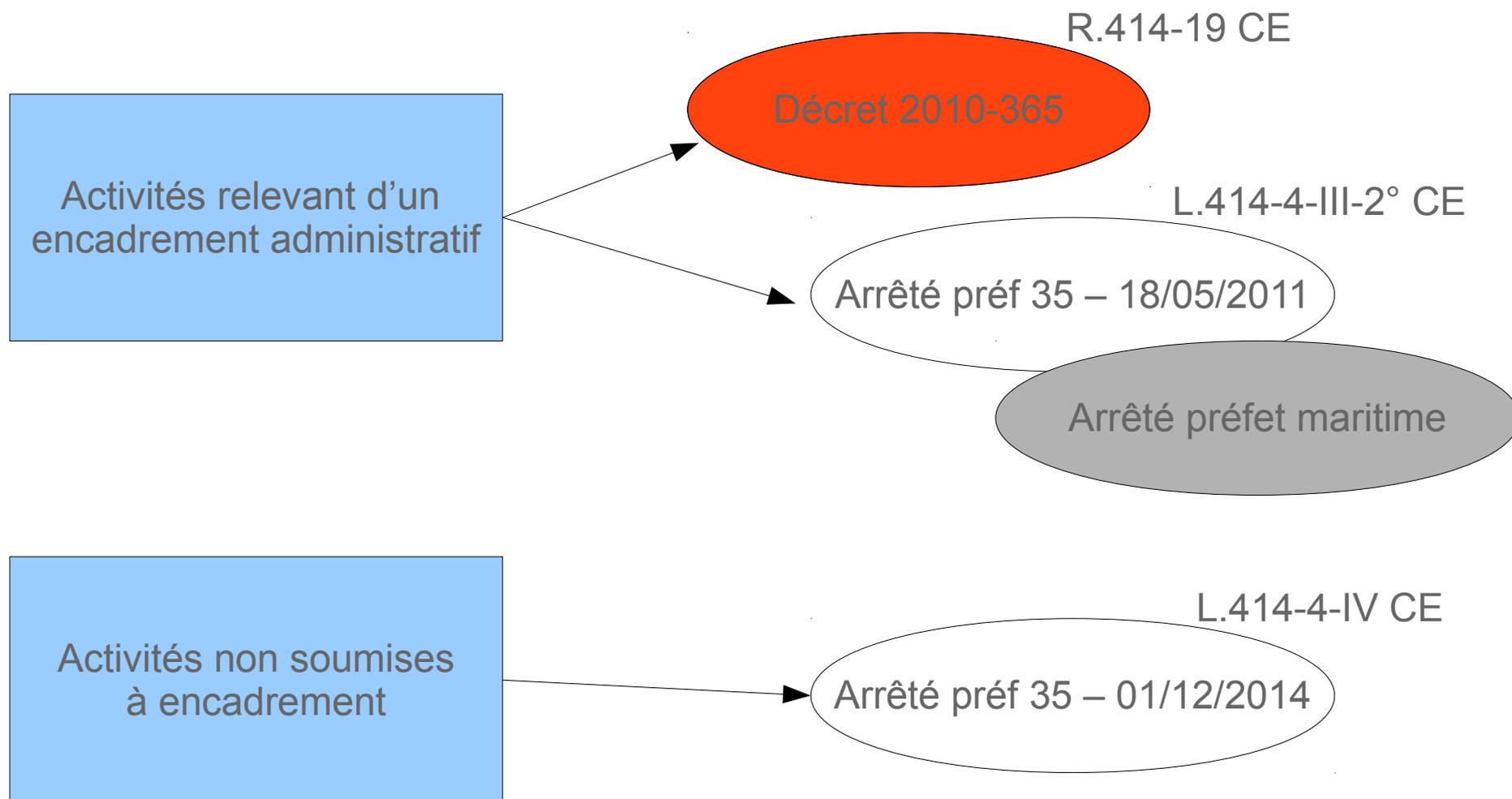
Pas de « mise sous cloche » des sites N2000



# 3 listes applicables



# 3 listes applicables

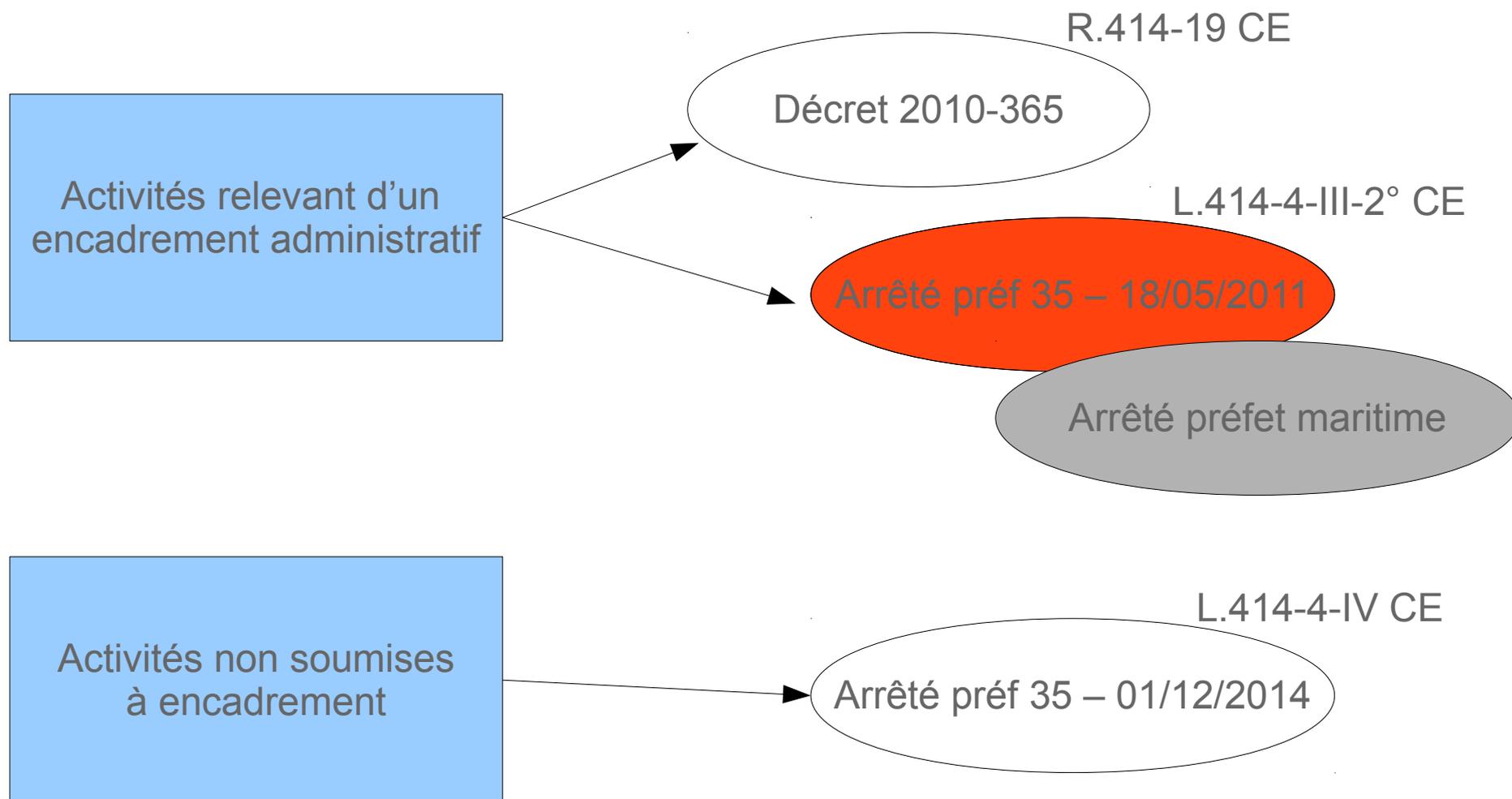


# Liste nationale Décret 2010-365

- Documents de planification
- Programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations
- Manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage



# 3 listes applicables



# Liste locale terrestre

- Travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager ou déclaration préalable
- Plans de gestion des contrats de restauration entretien rivières
- Travaux en site inscrit
- Constructions ou servitudes liées au transport d'énergie (électricité, gaz, hydrocarbure...), d'eau, d'assainissement ou les réseaux de communication
- Ouvrages de production d'électricité à partir du solaire installé sur le sol
- Établissements d'activités physiques ou sportives

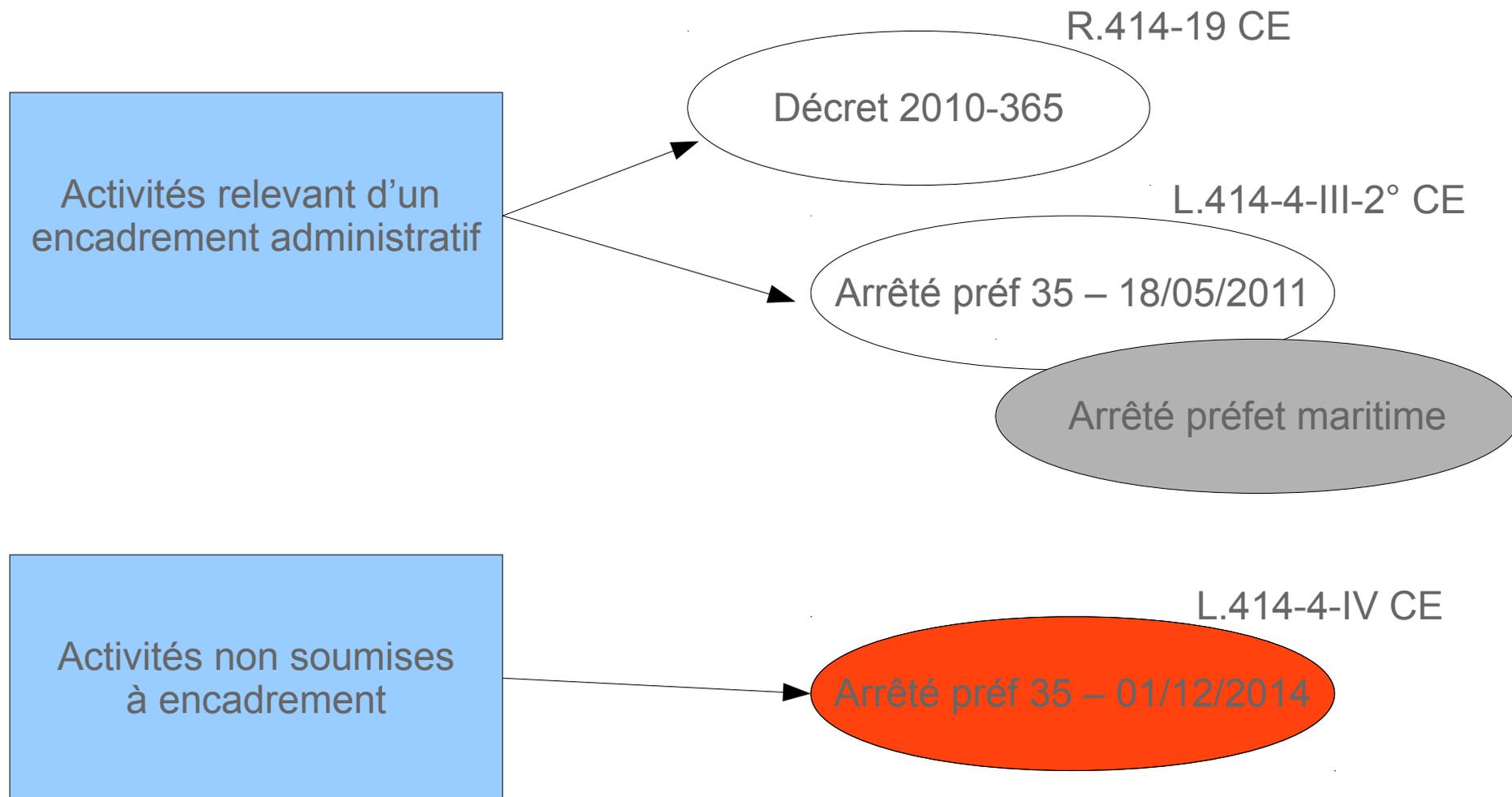


# Liste locale terrestre

- Manifestations de véhicules terrestres à moteur
- Manifestations sportives > 1 000 personnes
- Plan départemental des espèces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature
- Fouilles ou sondages archéologiques
- Création d'un espace aérien pour aéromodélisme
- Projet de schéma départemental de gestion cynégétique



# 3 listes applicables



# Liste locale – régime propre à N2000

- Premiers boisements > 0,5ha
- Retournement de prairies permanentes ou de landes
- Installations, ouvrages, remblais et épis dans le lit mineur d'un cours d'eau – 3.1.1.0
- Création d'un plan d'eau permanent – 3.2.3.0
- Création d'un barrage de retenue – 3.2.5.0
- Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou marais > 100m<sup>2</sup>



# Liste locale – régime propre à N2000

- Travaux de drainage > 1ha
- Arrachage de haies
- Aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux > = 2 ha
- Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste
- Utilisation d'une hélisurface terrestre



# Contenu d'une EIN2000

## R.414-23 CE :



- Description du projet + carte de situation par rapport au(x) site N2000

[http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature\\_et\\_Biodiversite.map](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_et_Biodiversite.map)

- Analyse de l'état de conservation des habitats et espèces, et objectifs de conservation
- Analyse des effets du projet
- Mesures de suppression/ réduction
- Conclusion



# Dispense d'EIN 2000

- Signataires d'une charte avec « engagements spécifiques » à une activité
- Signataires d'un contrat Natura 2000



# Ressources

- [http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature\\_et\\_Biodiversite.map](http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_et_Biodiversite.map)
- <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1>
- <https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/natura2000>
- 

